

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

2EME REUNION DE 2017

Séance du 5 avril 2017

CD20170405_22

id. 3087

L'an deux mille dix-sept le cinq avril , les membres du Conseil Départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. ALBUGUES (pouvoir à Mme JALAISE), Mme BAREGES (pouvoir à Mme FERRERO), M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), M. DESCAZEUX (pouvoir à Mme MORVAN)

Nombre de membres du Conseil Départemental : 30

Quorum : 16

Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

**RESTES À RECOUVRER
CRÉANCES ADMISES EN NON-VALEUR
CRÉANCES ÉTEINTES**

Monsieur le Payeur Départemental a établi l'état ~~général des restes à recouvrer~~ pour chacun des comptes de recettes du Budget Départemental en raison de l'impossibilité pour le comptable public d'en effectuer le recouvrement (procès verbaux de carence ou poursuites par voie de saisie/opposition à tiers détenteurs infructueuses).

Il s'agit, le plus souvent, de cas d'insolvabilité des débiteurs.

Ces créances, dont le détail par sous-fonction, s'élèvent à la somme de **100 635 €** est le suivant :

Article 6541 : Créances admises en non-valeur

Sous-fonction 0202

Administration générale de la collectivité..... 16,00 €
(autres moyens généraux)

Sous-fonction 51

Famille et enfance..... 1 165,00 €

Sous-fonction 52

Personnes handicapées..... 6 120,00 €

Sous-fonction 538

Personnes âgées (autres)..... 14 948,00 €

Sous-fonction 5471

R.M.I. - Allocations..... 2 054,00 €

Sous-fonction 551

A.P.A. à domicile..... 4 101,00 €

Sous-fonction 552

A.P.A. versée au bénéficiaire en établissement..... 173,00 €

Sous-fonction 553

A.P.A. versée à l'établissement..... 61,00 €

Sous-fonction 567

Allocations RSA..... 67 084,00 €

Sous-fonction 58

Autres interventions sociales..... 744,00 €

Sous-fonction 81

Transports scolaires..... 2 819,00 €

Sous-total..... 99 285,00 €

S'il s'avérait que les débiteurs reviennent à « meilleure fortune », le Payeur Départemental sera amené à poursuivre le recouvrement de ces créances en non-valeur.

Article 6542 : Créances éteintes

Cette rubrique enregistre les pertes sur les créances dans les cas de jugement de clôture de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif dans le cadre d'une

procédure collective ou de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire faisant suite à une procédure de surendettement.

Sous-fonction 58

Autres interventions sociales..... 1 350,00 €

Sous-total..... 1 350,00 €

TOTAL GENERAL..... 100 635,00 €

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Décide l'admission en non valeur de créances départementales pour un montant global de 100 635 € ;
- Précise que si les débiteurs reviennent à « meilleure fortune », le Payeur Départemental sera amené à poursuivre le recouvrement de ces créances en non-valeur ;
- Ratifie l'inscription des crédits correspondants à l'article 6541 des sous-fonctions 0202, 51, 52, 538, 5471, 551, 552, 553, 567 58 et 81 concernant les créances admises en non-valeur ;
- Ratifie l'inscription des crédits relatifs aux créances éteintes à l'article 6542 de la sous-fonction 58.

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC

Envoyé en préfecture le 26/04/2017

Reçu en préfecture le 26/04/2017

Affiché le



ID : 082-228200010-20170420-CD20170405_22A-DE